

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 28 septembre 2023**

**N° 23\_09\_23**

**OBJET : URBANISME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BEVILLE-LE-COMTE**

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 28 septembre 2023 à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 49

Pouvoirs : 11

Votants : 60

Absents excusés : 4

Date de la convocation : 21/09/2023

Date de publication par mise en ligne :

Secrétaire de séance : Armelle THERON-CAPLAIN

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) :

Robert DARIEN, Youssef AFOUADAS, Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Catherine DEBRAY, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT, Eric MAUNY (suppléant de Pierre GOUDIN).

Absents excusés ayant donné pouvoir (11) :

Jean-Luc DUCERF donne pouvoir à Youssef AFOUADAS

Sylvie ROLAND donne pouvoir à Frédéric ROBIN

Sylviane BOENS donne pouvoir à Cécile DAUZATS

Jean-Noël MARIE donne pouvoir à Arnaud BREUIL

Béatrice BONVIN-GALLAS donne pouvoir à François BELHOMME

Patrick KOHL donne pouvoir à Michelle MARCHAND

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU

Pascal BOUCHER donne pouvoir à Eric SEGARD

Michel CRETON donne pouvoir à Carine ROUX

Isabelle FAURE donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Philippe AUFFRAY donne pouvoir à Daniel MORIN.

Absents excusés (4) :

Elisabeth LEVESQUE, Patricia BERNARDON, Yves VAN LANDUYT, Patrick LENFANT.

\*\*

Le PLU de Beville-le-Comte a été approuvé par délibération du conseil municipal le 20 avril 2007 puis modifié le 19 septembre 2008 et le 27 septembre 2015

Une déclaration de projet a été approuvée le 26 janvier 2023, afin de permettre l'extension de la zone d'activité de la société ID Logistics.



Par arrêté n° 23-13 en date du 28 juin 2023, le Président de la communauté de communes a prescrit une troisième modification à caractère simplifiée du PLU afin d'ajuster les obligations en matière de stationnement, dans le cadre de la restructuration du site d'ID Logistics.

La présente modification simplifiée du PLU de Béville-le-Comte est portée par le souhait de rectifier une erreur intervenue dans la procédure de déclaration de projet.

En effet, lors de la réunion d'examen conjoint, il avait été décidé de « d'adapter la règle de stationnement pour le sous-secteur Uxl en termes de quantité mais également de matériaux. En effet, un pourcentage de stationnement perméable sera exigé ». Or, cet ajustement n'a pas été pris en compte dans le dossier final de la déclaration de projet.

La modification simplifiée vise donc à revoir les règles relatives au stationnement dans la zone Uxl du PLU.

La MRAE ainsi que les personnes publiques associées (PPA) ont été saisies le 28 juillet 2023.

Désormais, il revient au conseil communautaire de fixer les modalités de mise à disposition du dossier à la population. Il est donc proposé de mettre à disposition le dossier et d'ouvrir un cahier d'observation permettant de recueillir les observations du public pendant une durée minimale d'un mois du 16 octobre au 20 novembre 2023.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21,

**VU** les articles L.103-1 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à la participation du public,

**VU** le plan local d'urbanisme (PLU) de Béville-le-Comte approuvé par délibération du conseil municipal le 20 avril 2007 puis modifié le 19 septembre 2008 et le 27 septembre 2015,

**VU** l'arrêté n° 23-13 en date du 28 juin 2023 prescrivant la troisième modification à caractère simplifiée du PLU,

CONSIDERANT la nécessité de mettre le projet de modification simplifiée du PLU à la disposition du public,

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre à disposition le dossier de la modification simplifiée du PLU de Béville-le-Comte du lundi 16 octobre au lundi 20 novembre 2023, au siège de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et dans la mairie de Béville-le-Comte (1 place de la Mairie, 28700 Béville-le-Comte) ainsi que sur le site internet : <http://www.porteseureliennesidf.fr>

**DIT** que les dossiers seront accompagnés d'un cahier permettant de recueillir les observations du public.

Elles pourront également être transmises par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

6 place Aristide Briand

28230 Epernon

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMDINE

